



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 24 novembre 2022

N° 36

Acte modificatif n°1 au marché de Fourniture de vêtements de travail
et d'équipement de sécurité lots 1, 2, 3 et 4

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	41
Membres excusés et représentés	7
Membre absent non représenté	1
Pour	45
Contre	0
Abstentions	3
Ne prend pas part au vote	0

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 1.1.4.3

Numéro : 094-219400686-20221124-
lmc134853-DE-1-1

Date réception : 28 novembre 2022

Le 24 novembre 2022 à , les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 41, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 18 novembre 2022.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOÛR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Gilles CHERIER qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Aurélien PREVOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à M. Frank PATTI, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Cécile BOUTON qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président .

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 36**OBJET : Acte modificatif n°1 au marché de Fourniture de vêtements de travail et d'équipement de sécurité lots 1, 2, 3 et 4****Le Conseil Municipal,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** le Code de la Commande Publique,**VU** le Règlement Intérieur des Marché Publics de la Ville approuvé par délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2020,**CONSIDERANT** que :

L'accord cadre de Fourniture de vêtements de travail et d'équipement de sécurité alloti en quatre lots a été attribué le 23 juin 2020 à la société CREATOP domiciliée 15 rue Alphonse Beau De Rochas – BP 40 à CORMEILLES EN PARISIS (95240) pour des montants minimum et maximum par période respectivement fixés comme suit :

Désignation du lot	Montant minimum HT	Montant maximum HT
LOT 1 : Vêtements haute visibilité	3 000	40 000
LOT 2 : EPI	3 000	90 000
LOT 3 : Vêtements de travail	3 000	50 000
LOT 4 : Chaussures de sécurité	3 000	50 000

Les marchés ont pris effet le 23 juin 2020 pour une durée de douze mois reconductible 3 fois maximum par période de douze mois.

Le titulaire des marchés a demandé à la Ville de prendre en considération un réajustement tarifaire dans le contexte d'une hausse des coûts des matières premières, des transports et des énergies, et qu'il souhaitait l'application des dispositions des articles L. 2194-1 et R. 2194-5 du code de la commande publique permettant la modification du marché, sous réserves de la limite fixée à l'article R. 2194-3 dudit code.

Aussi, considérant l'avis n°405540 du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 qui autorise sous certaines conditions le recours à un avenant portant modification du prix et la circulaire du 29 septembre 2022, la Ville accepte cette modification car elle est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait prévoir et que l'augmentation des prix unitaires n'augmente pas de plus de 50% le montant initial du marché.

Par conséquent, ces actes modificatifs ont pour objet de tenir compte de la hausse des prix au sein d'un nouveau BPU temporaire, reprenant l'ensemble des prix modifiés, annexé au présent acte modificatif.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'approuver le projet d'acte modificatif n°1 aux marchés de Fourniture de de vêtements de travail et d'équipement de sécurité ayant pour objet de modifier les prix du BPU pour une durée temporaire de trois (3) mois, à compter de la date de notification de l'acte.

N° 36

OBJET : Acte modificatif n°1 au marché de Fourniture de vêtements de travail et d'équipement de sécurité lots 1, 2, 3 et 4

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve les projets d'acte modificatif n°1 au marché de Fourniture de vêtements de travail et d'équipement de sécurité ayant pour objet de modifier les prix du BPU pour une durée temporaire de trois (3) mois, à compter de la date de notification de l'acte.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 24 novembre 2022, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 novembre 2022
et de la publication électronique le 1er
décembre 2022

Le Directeur Général des Services

Frédéric ERZEN



LE MAIRE,

C.DRAI

Secrétaire de Séance

Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

